Université de Guyane

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 6 juillet 2017

Membres présents :

M. Antoine PRIMEROSE, Président

Collège A :
M. Pierre COUPPIE

Collège C :
Mme Isabelle PIERREJEAN
M. Idris SADLI

Collège E :
Mme Amélie GUIANVARC'H
M. Jean-Pierre WILLIAM

Collège F :
M. Bertrand RAZAN

Collège G :
M. Lewis THOM
M. Benoît PARIS

Représentants des collectivités territoriales :
M. Roland LOE-MIE

Personnels appartenant à des organismes de recherche
Mme Annaig LE GUEN

Personnalités du monde socio-économique :
Mme Christine CHUNG
M. Olivier MANTEZ
M. André NERON
Mme Maryse SAGNE

Personnalités invitées :
M. Richard TABLON
M. Olivier HOMAND, VP numérique
Mme Sophie ALBY, VP CAC
M. René-Serge DE NEEF, Directeur de la DOSIP
M. Tristan BAUDRIT, VP étudiant

Etaient excusés : *Mme Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, Mme Magalie PIERRE-DEMAR, M. Mathieu NACHER, M. Jérôme ORIVEL, M. Christophe DUPLAIS, Mme Véronique EDOUARD-LALANNE, M. Léon BERTRAND, M. Franck ROUBAUD, M. Alex AGAPIT, Mme Suzanne PONS.*

****

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Quatorze membres sont présents à l'ouverture de la séance et huit procurations ont été données.

Le Président annonce l'ordre du jour suivant :

1. **Présentation du projet de mandature**
2. **Affaires générales :**
   a. Nomination des vice-présidents délégués (RI, culture, numérique)
3. **Affaires financières :**
   a. DBM n°1
   b. Information sur l'état d'avancement du compte financier 2016
   c. Remboursement des droits d'inscription de certains étudiants de l'IUFC
   d. Retard sur le paiement des droits d'inscription des étudiants
4. **Questions diverses**

****

M. Antoine PRIMEROSE fait le point sur les procurations et particulièrement sur les procurations en blanc concernant Mme Magalie PIERRE-DEMAR qui sera représentée par M. Pierre COUPPIE et Mme Suzanne PONS qu'il représentera.

M. Le Président propose aux membres des modifications à l'ordre du jour :

- **Retrait du point 3.c,**
- **Rajout d'un point relatif aux propositions de la commission.**

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 22
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 22

Les modifications apportées à l'ordre du jour sont votées à l'unanimité.

M. Antoine PRIMEROSE présente le cabinet KPMG, représenté par M. Jean-Albert HO-SI-FAT et Mme Mathilde TOULEMONDE, commissaires aux comptes qui ont pour mission d'analyser et d'étudier les comptes de l'UG en vue de la certification du compte financier de l'exercice 2016. Le travail n'étant pas tout à fait abouti, l'université souhaite un report du vote de la certification par le CA au mois de septembre.

M. Antoine PRIMEROSE propose de traiter en premier lieu le point 3 de l'ordre du jour afin de libérer les invités. M. Richard TABLON demande à commencer par le point 3.b dans un premier temps.

3. Affaires financières

b) Information sur l'état d'avancement du compte financier 2016

M. Richard TABLON présente les difficultés rencontrées dans la préparation de la certification des comptes financiers de l'université à savoir :

- La passation des comptes de l'Université Antilles-Guyane vers l'Université de Guyane qui a été faite le 9 décembre 2016 après le CA du 8 décembre 2016,
- L'Etat qui avait la comptabilité des bâtiments et du terrain, a transmis des informations non exhaustives le 9 février 2017,
- Les six semaines de grève générale,
- Le changement du système informatique qui provoque des ralentissements.

Toutes ces difficultés amènent à demander un report fixé avec le commissaire aux comptes pour le mois de septembre.

M. Jean-Albert HO-SI-FAT présente une synthèse des travaux, l'étendue de la mission du commissaire aux comptes et explique que l'audit a pour objectif d'exprimer la sincérité et la régularité des comptes et émettre une opinion.

Il rappelle le contexte et les conditions d'intervention du cabinet KPMG :

- Première année de certification au titre de l'exercice 2016,
- Audit contractuel sur les comptes 2015 et audit légal sur les comptes 2016,
- Evaluation du contrôle interne des procédures.

Il y a deux dates clés à retenir :

- fin février, transmission des comptes au juge des comptes,
- 30 avril, revue et dépôt des comptes.

Dans le cadre de l'audit contractuel, les comptes 2015 ont été analysés. Ils ont été validés et présentés au CA en février 2016. Le bilan 2015 des comptes de l'université est de 4,5 M€, le bilan 2016 sera de 4,3 à 4,5 M€.

Les postes les plus importants sont :

- Les recettes : 19 à 20 M€
- Les frais de personnel : 14 à 15 M€

Ceci est le point d'étape des comptes 2015.

Le point d'étape des comptes 2016 est présenté par Mme Mathilde TOULEMONDE qui commence par les travaux sur le bilan d'ouverture mis en œuvre par l'université :

- des procédures ont été menées par l'université pour corriger les anomalies dans les comptes 2016,
- une évaluation est en cours par le service des domaines des bâtiments de l'université. Il manque quatre bâtiments,
- une demande est faite auprès de la DGFIP pour connaitre la méthode utilisée pour enregistrer en comptabilité les actifs évalués,
- un inventaire est en cours de tous les biens mobiliers par un prestataire extérieur,
- un travail de rattachement de subventions d'investissement aux immobilisations financées est en cours,
- un point est en cours pour savoir si l'UG a une créance ou une dette envers l'Université des Antilles,
- le recensement des charges à payer au titre des congés payés, des CET et des heures complémentaires est en cours.

Suite à ces constats, les travaux du cabinet KPMG concernent :

- des anomalies sur l'évaluation des biens mobiliers et immobiliers inscrits à l'actif,
- la justification des subventions d'investissement qui reprises au bilan d'entrée,
- le montant de la quote-part des subventions d'investissement reporté au compte de résultat,
- la justification d'un compte au passif pour 2 M€,
- la vérification du montant de la provision inscrite dans les comptes pour le litige CERIGMIA,
- le montant des heures complémentaires des enseignants titulaires non encore comptabilisé.

M. Richard TABLON tient à préciser que le dossier CEREGMIA a été traité et qu'il n'y a pas lieu de le mentionner.

M. Jean-Albert HO-SI-FAT informe que le cabinet KPMG a une mission légale qui précise que les comptes de l'université doivent être établis en février ou au plus tard en avril quelles que soit les conditions. Toutefois, un rapport de carence sera produit conformément à l'article 212 du décret du GBCP. Le CA du mois de septembre pourra arrêter les comptes.

Pour M. Richard TABLON, s'il y a carences, c'est du fait de la transmission tardive par l'Etat de l'évaluation des bâtiments. Ce qui relève de la responsabilité de l'UG, c'est la production des informations relatives au personnel, il manque des pièces provenant de l'Université des Antilles et il faudra probablement se rendre sur place pour les trouver. La prolongation jusqu'au mois de septembre a bien été faite auprès du ministère.

Le cabinet KPMG fait lecture du rapport de carence, pour information au CA.

M. Richard TABLON tient à rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de sanction financière vis-à-vis de l'UG quant à ce rapport.

Il demande au Président de préciser la position des élus sur le litige CEREGMIA afin d'apporter des éclaircissements au cabinet KPMG sur ce dossier. Pour le Président, la Guyane ne doit pas supporter les égarements du CEREGMIA, il y a eu un arbitrage et une motion a été prise en ce sens.

Le nécessaire sera fait pour que l'UG soit prête pour le mois de septembre et que le prochain CA valide le compte financier qui aura reçu la certification du cabinet KPMG.

Le président propose de voter une résolution portant sur un report du compte financier au mois de septembre avec une information obligatoire à transmettre aux autorités compétentes.

L'arrivée d'un membre porte à 23 le nombre de votants :

- Nombre de votants..... : 23
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 23

Décision : la résolution est votée à l'unanimité.

Le Président propose de revenir à l'ordre du jour initial.

1. Présentation du projet de mandature

M. Antoine PRIMEROSE présente son projet de mandature autour de sa profession de foi et sa déclaration de candidature remises lors de sa campagne électorale, afin que tous soient au courant des orientations qu'il souhaite avec son équipe. Il a été auditionné par les membres élus mais pas par les membres extérieurs, il propose donc un temps d'échanges et de discussions.

Il fait une présentation sur PowerPoint de sa profession de foi, son parcours et le projet qu'il souhaite mettre en place au cours de ces 18 mois de mandature.

Son projet est orienté autour de cinq grands axes :

1. Mise en place et consolidation de la nouvelle offre de formation :
   - Priorité à la mesure de soutenabilité de l'offre de formation,
   - L'étude de faisabilité de l'antenne de Saint-Laurent qui devrait être terminée pour la fin de l'année 2017.

2. Renforcement de l'équipe présidentielle :
   - Renforcer l'équipe des vice-présidences avec une vice-présidence en Ressources Humaines qui devra travailler avec la DRH pour améliorer les conditions de travail des agents,
   - Mener une réflexion sur les périmètres de fonctionnement du bureau et du Codir.

3. Déploiement d'une politique RH à la fois ambitieuse et qui tienne compte des besoins des personnels :
   - Formations, guide des procédures, bilan sur l'adaptation par compétences,
   - Cartographie des emplois,
   - Amélioration des conditions de travail,

4. Maitrise des dépenses, accroissement des ressources propres pour dégager des marges de manœuvre :
   - Meilleure maîtrise des dépenses,
   - Qualité des actes budgétaires et comptables.
   - Accroissement de la taxe d'apprentissage, du mécénat,
   - Production d'outils, d'indicateurs, tableaux de bord pour l'aide au pilotage.

5. Amélioration de la qualité de la vie étudiante, attractivité des études :
   - Constitution d'un conseil des usagers étudiants pour gagner en fluidité, en dynamisme,
   - Création d'un bureau de la vie étudiante rattaché à la DOSIP ou la DSRVE,
   - Promouvoir l'université à travers la culture, le sport, la mobilité entrante et sortante.

M. Antoine PRIMEROSE met l'accent sur le renforcement de la DSI qui est essentiel pour accompagner le développement du contrat quinquennal dont le début coïncide avec le commencement de sa mandature. Le projet de mandature n'est pas déconnecté des orientations du contrat quinquennal.

2. Affaires générales

a) Nomination des vice-présidents délégués (RI, culture, numérique)

M. le Président demande aux membres du CA de prendre connaissance de la note du service juridique qui concerne la reprise des délégations et nominations, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des actes de délégations existant et repris pour toutes les composantes et tous les services.

M. Idris SADLI fait remarquer l'oubli de délégation du chef de département de l'IUT, M. Bruno LEGER qui est à rajouter.

Il y a ensuite les lettres de mission telles que déjà validées pour :

- Le vice-président RI : M. Didier BEREAU
- Le vice-président numérique : M. Olivier HOMAND
- La vice-présidente culture : Mme Monique BLERALD

Ces vice-présidents sont nommés par le CA sur proposition du Président, les autres vice-présidents sont élus par les conseils.

M. le Président propose au CA de valider la nomination de ces vice-présidents sur la base des lettres de mission déjà validées.

- Le directeur du service de la formation continue
- Le directeur de la DOSIP avec une modification sur sa délégation

M. le Président demande également au CA de valider ces nominations.

Avant de passer au vote, M. Bernard RAZAN souhaiterait savoir s'il y a une volonté de travailler ensemble entre la vice-présidente du Conseil d'administration (candidate au poste de Président de l'UG) et le Président élu.

M. Antoine PRIMEROSE répond que l'élection est passée. S'il y a des problèmes avec la vice-présidente, il n'hésitera pas à se tourner vers le Conseil d'administration mais pour le moment tout se passe bien. Il y aura une réunion avec les vice-présidents et il verra la vice-présidente en tête à tête pour faire le point sur sa mission au sein du Conseil d'administration.

M. le Président soumet au vote la nomination des vice-présidents Relations Internationales, Numérique, culture et la nomination du directeur de l'IUFC et de la DOSIP conformément aux lettres de mission, avec une modification pour la DOSIP :

- Nombre de votants..... : 23
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 23

Décision : la nomination des vice-présidents, du directeur de l'IUFC et de la DOSIP est approuvée à l'unanimité.

- **FDSIE « Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes »**

M. le Président présente deux demandes de validation de propositions FSDIE, remontées par la vice-présidente du CA en charge de ces dossiers suite aux commissions du 12 mai et du 23 juin 2017.

Lors de la commission du 23 juin 2017, l'association IUS FAIT NIX a présenté quatre projets dont trois ont reçu un avis favorable pour un montant total de 3 612 €

Le CA devra également valider 5 projets de la commission du 12 mai 2017 qui ont tous reçu un avis favorable pour un montant total de 4 661 €.

M. Le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 23
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 23

Décision : les projets FSDIE « aide aux projets » sont votées à l'unanimité.

3. Affaires financières

a) DBM n°1

M. le Président fait lecture d'un courrier émanant de la Cour des Comptes, adressé à l'agent comptable et relatif à la demande de report du dépôt des comptes 2016. Ce courrier a été mis en copie au cabinet comptable KPMG pour preuve que les autorités compétentes ont été informées des demandes de délais faites par l'UG.

M. Richard TABLON présente le premier budget rectificatif qui doit entériner le résultat de l'année précédente pour constater s'il y a un déficit. L'objet principal de cette DBM est de constater les reports et d'aider à la réalisation des objectifs de l'année dernière.

Cette année l'UG se retrouve avec 172 000 € de recettes nouvelles, listées en page 4 du rapport, et réparties sur les différentes UB. L'ensemble de cette DBM a vocation à s'autofinancer.

M. Richard TABLON fait remarquer qu'il y a une coquille en page 4 du rapport concernant le déficit du budget initial qui n'est pas de 1,6 M€ mais de 560 849 €.

La demande d'autorisation faite au CA consiste à prendre de manière supplémentaire un peu plus de 300 000 € sur le fonds de roulement pour financer la DBM n°1. En votant cette DBM, les membres du CA ne mettent pas en péril l'UG mais permettent de continuer à réaliser les projets déjà actés.

Malgré le septicisme de quelques membres du CA, le Président se dit toutefois convaincu par les propositions de M. Richard TABLON et de l'intérêt de voter cette DBM à cette période de l'année pour tenir les engagements pris.

M. Le Président propose un vote :

- Nombre de votants..... : 23
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 23

Décision : le budget rectifié n°1 est voté à l'unanimité.

d) Retard sur le paiement des droits d'inscription des étudiants

M. Richard TABLON présente ce point concernant une note d'opportunité sur la modification du Règlement Général de Contrôle des Connaissances des Aptitudes en matière de droits d'inscription. Cette note rappelle les enjeux et propose une modification du règlement.

La demande faite aux membres du CA consiste à autoriser l'UG à garantir son droit de rétention, de gage des notes et des résultats pour l'année en cours et pour les années antérieures, en modifiant le RGCCA par cette règle : *pas d'inscription sur la nouvelle année universitaire si les droits d'inscription des années précédentes n'ont pas été acquittées*. Il s'agit de faire preuve d'équité entre tous les étudiants.

Toutefois, l'UG doit faire preuve de tolérance envers les étudiants en difficulté. Cette tolérance s'applique à travers deux filtres :

- autoriser via des critères sociaux une exonération des droits d'inscription,
- le recours à l'aide social par le fonds FDSIE.

Concernant les droits d'inscription à l'IUFC qui sont un peu plus élevés, l'UG a mis en place des paiements pouvant s'échelonner jusqu'à six fois. Toutefois, il conviendrait d'étudier la capacité financière des personnes afin de les accompagner le mieux possible dans leur projet.

M. Antoine PRIMEROSE informe que le document est soumis au vote du CA aujourd'hui, avant de passer au CAC.

Le départ de deux membres porte à 21 le nombre de votants. Seuls 10 membres votent en plus de leurs procurations.

M. Le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 21
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 21

Décision : la délibération est approuvée à l'unanimité.

c) Remboursement des droits d'inscription de certains étudiants de l'IUFC

M. le Président revient sur ce point qui a été retiré de l'ordre du jour et demande à M. Richard TABLON d'expliquer aux membres du CA les motifs de ce retrait.

M. Richard TABLON informe que le CA a autorisé le remboursement des droits d'inscription dans certains cas :

- abandon avant le début des cours,
- abandon après le début des cours et remboursement au prorata.

Les conditions fixées par le CA prévoient de ne pas rembourser les droits d'inscription d'une personne qui décide d'abandonner les cours pour raisons personnelles. Cependant à l'IUFC, il y a eu des demandes d'abandon de cours qui ne relèvent pas du motif de force majeure et, n'ont pas eu de réponse dans les deux mois d'où un accord implicite de l'UG.

Après vérification, il s'avère qu'effectivement une non réponse dans les deux mois implique un accord implicite de l'administration sauf dans le cas des remboursements des droits d'inscription. L'IUFC va donc reprendre les demandes pour vérifier lesquelles feront l'objet d'un remboursement de la part de l'UG.

Ce sont ces motifs qui font que ce point a été retiré de l'ordre du jour pour ne pas avoir à faire voter au CA un point dont la légalité aurait été contestable.

4. Questions diverses

M. Benoît PARIS voudrait savoir où en sont les travaux des locaux de Saint-Laurent à l'école Giffard. M. Antoine PRIMEROSE répond que la mairie prévoit de mettre à disposition de l'UG le 1er étage de l'école Giffard à savoir quatre salles qui seront louées. Elle attend un projet d'aménagement de la part de l'UG pour débuter les travaux.

En retour d'une implication de l'UG à Saint-Laurent, la mairie pourrait alors s'engager à lui verser une subvention de fonctionnement. M. Antoine PRIMEROSE a fait part à la mairie de Saint-Laurent de la nécessité d'une proposition de convention UG – Mairie de Saint-Laurent dans laquelle tous ces éléments seraient actés.

M. Antoine PRIMEROSE informe qu'une réunion s'est tenue avec le Président de la CTG et ses vice-présidents. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place une convention pluriannuelle qui serait assortie d'une annexe financière annuelle permettant d'accompagner le développement de l'université.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 28 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h45.

A Cayenne, le 1er décembre 2017

Le Président,

Antoine PRIMEROSE